

LE STATIONNEMENT

L'ES
SEN
TIEL



villeurbaine

LA VILLE QUI NOUS RESSEMBLE, LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE

LE STATIONNEMENT

Stationner à Villeurbanne :
une solution adaptée à chaque besoin

PAGE 4

Vous habitez à Villeurbanne,
adoptez l'abonnement résidentiel

PAGE 6

Vous venez à Villeurbanne occasionnellement,
payez le juste prix

PAGE 8

Vous travaillez à Villeurbanne,
pensez aux parcs-relais TCL

PAGE 10

Besoins de stationnement spécifiques,
des solutions sur-mesure

PAGE 12



Mieux partager l'espace public pour une ville plus apaisée

Parce que la voiture a sa place mais pas toute la place, la politique de stationnement à Villeurbanne poursuit son évolution. Depuis plusieurs années, nous agissons pour que l'espace public soit mieux partagé. Notre volonté est d'apaiser la ville avec plus de pistes cyclables, plus de cheminements piétons et toujours plus de nature.

Tel était en 2012 l'un des objectifs de la mise en place du stationnement payant, de la création du tarif résident et du déploiement d'actions de lutte contre le stationnement sauvage. La redevance dont s'acquitteront désormais les automobilistes ne payant pas ou dépassant leur temps de stationnement permettra une meilleure rotation des véhicules. En ce sens, elle est aussi une mesure incitative invitant chacun à trouver sa juste place dans l'espace public. L'amélioration du cadre de vie doit être l'affaire de tous.

Jean-Paul Bret
Maire de Villeurbanne

 www.villeurbanne.fr/stationnement



Stationner à Villeurbanne : une solution adaptée à chaque besoin

Parce que la voiture à sa place en ville mais pas toute la place, Villeurbanne a élaboré en 2012 un plan de stationnement. Issu d'un diagnostic et du dialogue avec les habitants, ce plan a pour objectif de faciliter le stationnement sur les zones les plus congestionnées. Il s'agit aussi de mieux partager l'espace public au profit des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

Stationnez futé !

A Villeurbanne, le stationnement est payant entre 9 h et 19 heures, du lundi au samedi.

Ne pas payer son stationnement peut coûter jusqu'à 32 euros par jour.

Dans vos déplacements quotidiens, adoptez les bons réflexes de stationnement :

Privilégiez la courte durée

en centre-ville (jusqu'à 1h30)

et 2h30 dans les autres zones payantes.

En stationnant sur un temps limité
vous laissez la place aux autres.



Pensez au parking

Pour vos déplacements en centre-ville, optez pour le parking hôtel de ville, plus économique au-delà de 1h30 de stationnement. Accessible 24h/24, il comporte 369 places. En journée (9 h à 20 h), le tarif est de 50 centimes pour 15 minutes de stationnement. Il existe plusieurs formules d'abonnement (illimité, résident, moto, vélo).

> www.lpa.fr

Propriétaires ou locataires d'un parking souterrain, pensez à l'utiliser pour laisser la place en surface.



Adoptez l'abonnement résidentiel

Il donne droit à un tarif préférentiel et jusqu'à 33 % de réduction supplémentaire pour les détenteurs d'un abonnement annuel de transports en commun (TCL ou TER Auvergne-Rhône-Alpes).

> Plus d'infos sur la vignette résident en page 6.

! NOUVEL HABITANT À VILLEURBANNE ?

Pensez à vérifier si votre domicile est situé dans une rue concernée pour bénéficier du tarif résidentiel !



> Voir la carte du stationnement payant et résidentiel en pages 14 et 15.



Vous habitez à Villeurbanne, adoptez l'abonnement résidentiel !

Stationner votre véhicule à proximité de votre domicile ? Avec l'abonnement résidentiel c'est plus facile. L'esprit tranquille, vous pouvez vous déplacer autrement : à vous la marche, le vélo ou les transports en commun !

L'abonnement résidentiel en pratique

La vignette de stationnement résidentiel est accordée à toute personne possédant une voiture et domiciliée dans une rue où le stationnement sur voirie est payant.

Une seule vignette est accordée par foyer. Gratuite, elle est valable un an.

Elle vous permet d'acheter un ticket de stationnement à tarif préférentiel.

Le stationnement résidentiel au même emplacement est limité à 7 jours consécutifs, dimanches et jours fériés inclus. Pensez à changer de place chaque semaine.

Pour une première demande, rendez-vous à l'Espace Info :

3 avenue Aristide-Briand, ouvert du lundi au vendredi de 9h45 à 13h et de 14h à 18h
Tél. : 04 72 65 80 90

Pour renouveler votre vignette,
vous pouvez faire la démarche en ligne sur www.villeurbanne.fr/stationnement
ou vous rendre à l'Espace Info.

> *Carte du stationnement résidentiel en pages 14 et 15 ou sur www.villeurbanne.fr/stationnement*



Les tarifs avec vignette

- **Forfait journalier (9h-19h) : 2 €**
- **Forfait mensuel : 15 €**
(10 € pour les détenteurs d'un abonnement annuel de transport en commun TCL, TER Auvergne-Rhône-Alpes)
- **Forfait annuel : 150 €**
(100 € pour les détenteurs d'un abonnement annuel de transport en commun TCL, TER Auvergne-Rhône-Alpes)

Les modalités de paiement

- **Forfaits journalier et mensuel :**
horodateurs ou application mobile PaybyPhone (carte bancaire)
- **Forfait annuel :**
accueil du parking hôtel de Ville 38 bis rue Michel-Servet (espèces, chèque ou carte bancaire) et application mobile PayByPhone (carte bancaire)



Pensez au parking !

Les propriétaires ou locataires d'un parking souterrain sont incités à l'utiliser pour laisser la place en surface.

Le parking hôtel de ville propose également un abonnement à tarif préférentiel pour les habitants du centre-ville.

> www.lpa.fr

DÉPLACEZ-VOUS AUTREMENT

Les transports en commun

Avec deux lignes de métro (lignes A et B), trois lignes de tramway (T1, T4, T3) et 17 lignes de bus, Villeurbanne est bien desservie par les transports en commun. Profitez-en !

> www.tcl.fr

Vélo'v : le vélo en libre service

Villeurbanne compte 73 stations de vélos en libre service, 57 km de pistes cyclables et 1 850 arceaux de stationnement sur voirie. Le parking hôtel de ville dispose d'un parking à vélo payant et sécurisé de 92 places et le parc-relais de Vaulx-en-Velin la Soie de 142 places gratuites.

> www.velov.grandlyon.com/fr

L'autopartage : une voiture juste quand vous en avez besoin

L'autopartage vous permet d'utiliser une voiture de manière occasionnelle et sur de courts trajets sans la contrainte de gestion d'un véhicule en ville. Fini le temps perdu à chercher une place de stationnement ! Plusieurs voitures sont disponibles en libre-service. Renseignez-vous.

> www.lpa.citiz.coop

> www.bluely.eu



Vous venez à Villeurbanne occasionnellement, payez le juste prix

Shopping, visite ou sortie théâtre, choisissez votre stationnement selon le lieu et la durée de stationnement. Plus besoin de courir jusqu'à l'horodateur, avec le paiement en ligne, ajustez votre temps à distance et payez le juste prix.

En centre-ville, privilégiez la courte durée et le parking hôtel de ville

Le temps de stationnement recommandé en centre-ville est de 1 h 30 maximum. En stationnant sur un temps limité, vous laissez la place aux autres. Au-delà, le tarif augmente fortement. Pour une course plus longue en centre-ville, pensez au parking hôtel de ville, plus économique au-delà de 1 h 30 de stationnement.

Les tarifs de la zone 1 :

2 euros de l'heure jusqu'à 1h30.
Au-delà, 3,40 euros de l'heure.



Le parking hôtel de ville, entrée au niveau du 51 rue Racine

Dans les autres quartiers, ne restez pas scotchés !

Dans les autres quartiers de Villeurbanne, le temps de stationnement recommandé est de 2 h 30 (à l'exception des résidents). Comme en centre-ville, l'idée est d'inciter à la rotation des voitures pour permettre à chacun de trouver une place. Au-delà le tarif augmente fortement.

Les tarifs de la zone 2 :

1,40 euro de l'heure
jusqu'à 2h30.

Au-delà, 3,80 euros de l'heure.



► LE SAVIEZ-VOUS ?

Le stationnement est gratuit à Villeurbanne du lundi au samedi de 19 heures à 9 heures, le dimanche, les jours fériés et au mois d'août.



FACILITEZ-VOUS LE PAIEMENT

Avec le service de paiement en ligne Paybyphone, vous pouvez payer votre stationnement avec votre téléphone portable. Plus besoin de monnaie et de vous déplacer à l'horodateur. Le ticket est dématérialisé. Plus de risque de dépassement non plus, vous êtes alerté par SMS de la fin du ticket. Vous pouvez prolonger ou stopper à distance votre ticket et payez ainsi le juste prix.

> www.villeurbanne.fr/stationnement



Vous travaillez à Villeurbanne, pensez aux parcs-relais TCL !

Vous venez travailler en voiture ? Pensez aux parcs-relais pour stationner gratuitement et terminer votre trajet en transports en commun. Finis les embouteillages et les heures perdues à chercher un emplacement. Vous réalisez aussi des économies de carburant.

Les parc-relais (P+R)

Garez votre voiture dans un des parcs-relais du réseau TCL et terminez votre trajet en métro, tramway ou bus.

L'accès au parc-relais s'effectue comme dans un parking payant. Pour sortir, il suffit de présenter votre titre de transport TCL validé le jour même sur le réseau.

Les parcs relais sont ouverts de 4 h 30 à 1 h du matin.

Parc-relais Laurent-Bonnevey

**419 cours Emile-Zola
à Villeurbanne**

647 places

Accès métro ligne A et bus ligne C3

Parc-relais Vaulx-en-Velin La Soie

**3 rue Maurice-Moissonier
à Vaulx-en-Velin**

474 places

Accès métro ligne A et tramway T3

> www.tcl.fr



COVOITURAGE : POURQUOI PAS VOUS ?

Partagez votre voiture pour vos trajets
domicile-travail ?

Le covoiturage c'est moins de pollution, plus de
convivialité, moins de frais et plus de confort.
Rejoignez la communauté des covoitureurs !

> www.covoiturage-grandlyon.com



Besoins de stationnement spécifiques, des solutions sur-mesure

La Ville propose une offre adaptée pour faciliter le stationnement des personnes qui ont des besoins spécifiques.

Vous êtes en situation de handicap



Toutes les places de stationnement payant sont gratuites pour les titulaires d'une carte européenne de stationnement ou d'une carte mobilité inclusion. De plus, environ 350 places sur voirie leur sont exclusivement réservées. Leurs dimensions et leur aménagement ont été spécialement conçus pour faciliter le stationnement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de stationnement illicite sur une place réservée aux personnes handicapées, l'amende est de 135 euros.



Vous êtes un professionnel de santé



Pour faciliter les déplacements des professionnels devant effectuer des visites ou soins à domicile, le stationnement est gratuit à raison de 1h30 par visite, renouvelable à chaque visite. Au-delà de 1 h 30, le stationnement est payant conformément au tarif en vigueur. Voir pages 4 et 5.

> Renseignements et enregistrement à l'Espace info,
3 avenue Aristide-Briand, du lundi au vendredi
de 9 h 45 à 13 h et de 14 h à 18 h.
Tél. : 04 72 65 80 90

Vous réalisez des prestations de dépannage urgent



Votre activité vous conduit à réaliser des prestations de dépannage à domicile en urgence : installation électricité, gaz, eau, chauffage, serrurerie... Votre première heure de stationnement est gratuite. Au-delà, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel (1,1 € de l'heure). Au préalable, vérifiez que votre activité professionnelle est concernée par cette mesure puis enregistrez-vous à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône.

> plus d'infos sur : www.cma-lyon.fr

Vous faites des livraisons en centre-ville



16 aires de livraison sont accessibles en centre-ville de 7h à 19h pour des opérations de chargement et déchargement de marchandises.

L'arrêt est limité à 30 minutes.

> Pour obtenir le disque de livraison : www.lyon-metropole.cci.fr

Vous déménagez



Pour réserver une place de stationnement lors d'un déménagement, contactez le service Circulation de la Ville au moins 10 jours ouvrés avant votre déménagement.

> Téléchargez le formulaire sur www.villeurbanne.fr rubrique **Ma vie à Villeurbanne / Au quotidien / Chez moi à Villeurbanne**
Ou appelez directement le service Circulation au 04 78 03 67 89

➤ À NOTER

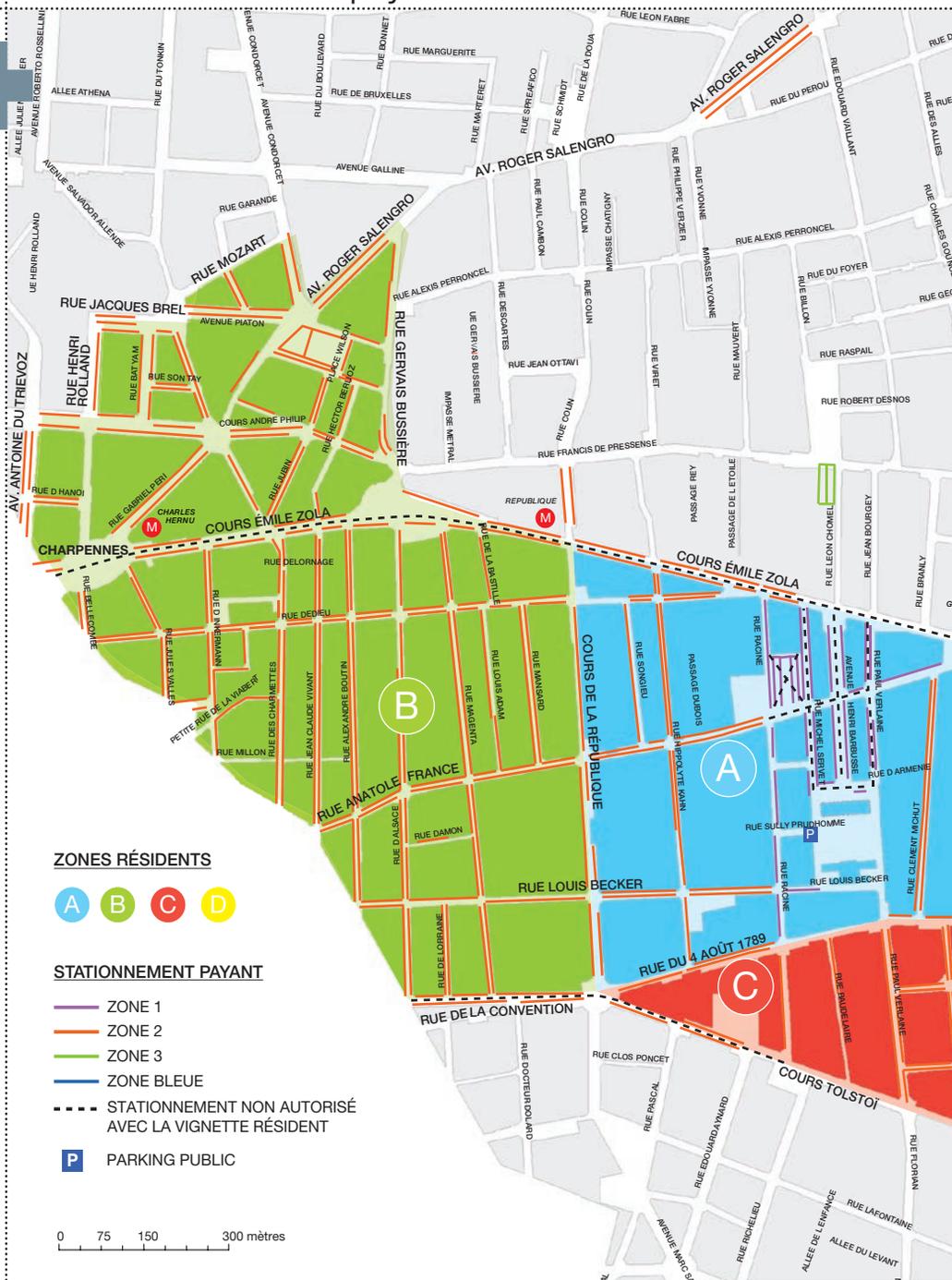
Forfait de post-stationnement

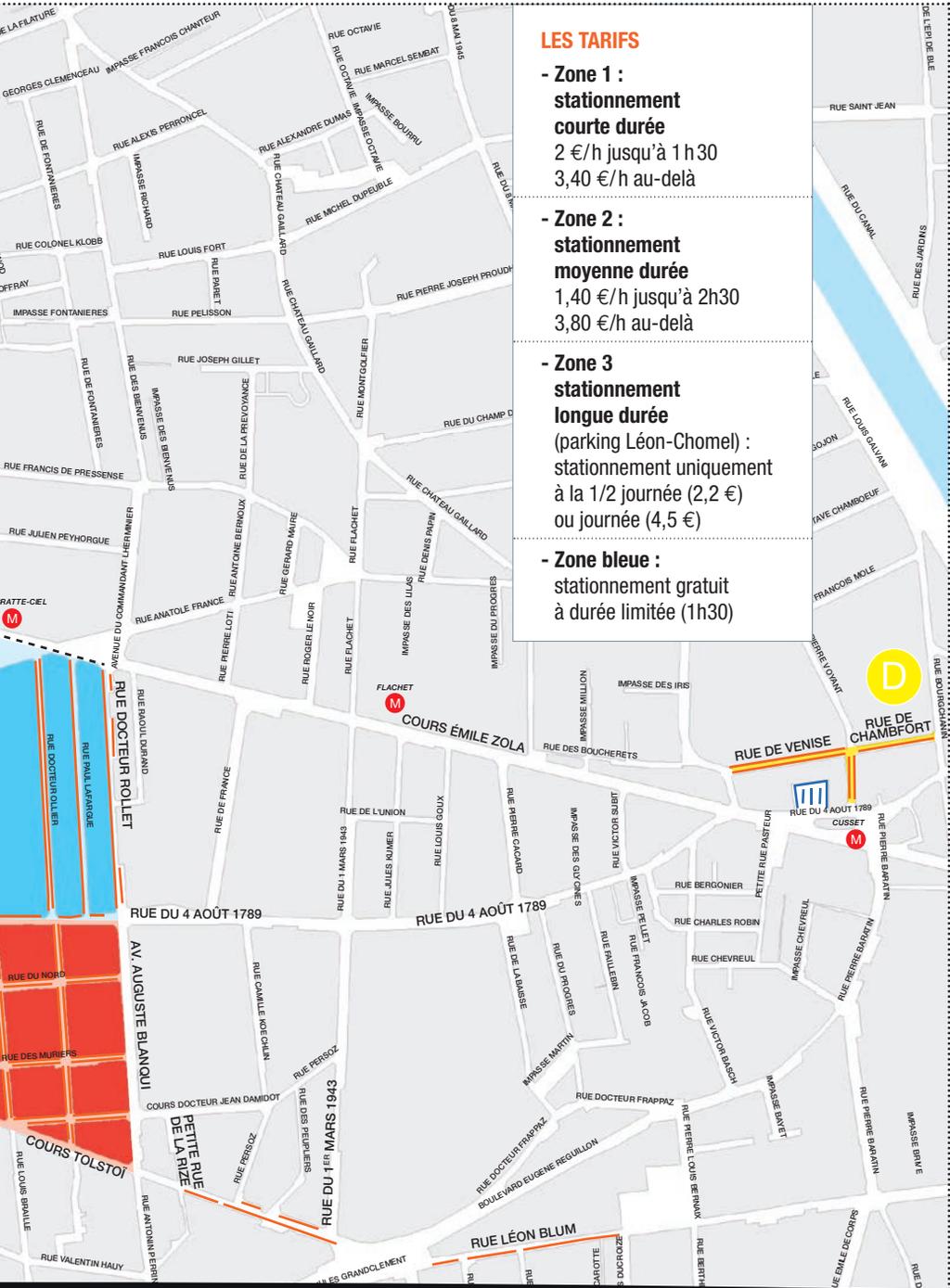
Depuis le 1^{er} janvier 2018, en application de la loi du 27 janvier 2014, la contravention pour non paiement ou dépassement du stationnement fait place à un forfait dit de post-stationnement de 32 euros (montant déjà acquitté déductible), qui équivaut à une redevance d'occupation du domaine public.

Les amendes restent d'actualité en fonction du type d'infraction :

- Stationnement gênant en double file : 35 euros
- Arrêt ou stationnement très gênant et dangereux sur passage piéton, trottoir, bande ou piste cyclable, voie réservée aux transports en commun : 135 euros

Le stationnement payant et résidentiel à Villeurbanne





LES TARIFS

- **Zone 1 :**
stationnement
courte durée
2 €/h jusqu'à 1h30
3,40 €/h au-delà

- **Zone 2 :**
stationnement
moyenne durée
1,40 €/h jusqu'à 2h30
3,80 €/h au-delà

- **Zone 3**
stationnement
longue durée
(parking Léon-Chomel) :
stationnement uniquement
à la 1/2 journée (2,2 €)
ou journée (4,5 €)

- **Zone bleue :**
stationnement gratuit
à durée limitée (1h30)



ESPACE INFO

3 avenue Aristide-Briand

Tél. 04 72 65 80 90

www.villeurbaine.fr/stationnement

vi | | eurbanne

LA VILLE QUI NOUS RESSEMBLE, LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE